Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_16-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT du VAR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU

Conseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 16 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	27

Objet de la délibération : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (FEADER) - ANNÉE 2021

21-03-23/16

Conseillers à voix délibérative :

Présents : M. GARRON- Président

M. PALMIERI	Maire de La Farlède – 1er Vice-Président
M. FABRE	Maire de Solliès-Toucas – 3e Vice-Président
M. GERARDIN	Maire de Solliès-Ville – 4e Vice-Président
M. VITRANT	Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Mme XICLUNA	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Mme MARTINEZ	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. MATTEODO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. JAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. COIQAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
M. EVEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme MANGOT	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Mme GAMBA	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède

Conseillers ayant donné procuration :

M. AYCARD à Mme XICLUNA
Mme CORPORANDY-VIALLON à M. PALMIERI
Mme FOUASSE à M. GERARDIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le président expose :

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35,

CONSIDERANT que l'Agriculture contribue à la structuration et à la préservation de l'espace, à la gestion des risques, à la protection des paysages, à la gestion du patrimoine naturel, comme au développement économique des zones rurales.

CONSIDERANT que notre territoire est soumis à une importante pression foncière qui a conduit à une baisse importante de la Surface Agricole Utile (SAU) et au développement de friches, qui menacent les espaces agricoles et naturels.

CONSIDERANT qu'afin de préserver le foncier agricole, certaines communes de notre territoire souhaitent s'engager dans la mise en place d'une Zone Agricole Protégée, servitude d'utilité publique ayant pour objet de soustraire de la pression urbaine les espaces agricoles.

CONSIDERANT que face à ce phénomène croissant, la Communauté de Communes Vallée du Gapeau, en partenariat avec la SAFER, la Chambre d'Agriculture du Var et tout autre partenaire privé ou public, souhaite présenter une candidature dans le cadre du Programme de Développement Rural - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2014 – 2020 pour la Région SUD, et sera le chef de file du projet.

CONSIDERANT que notre intercommunalité souhaite permettre le développement de de filière alimentaire sur son territoire agricole notamment par la remobilisation des secteurs en friche à potentiel

CONSIDERANT que notre territoire est desservi par les réseaux du Canal de Provence nécessaire au développement d'une agriculture diversifiée

CONSIDERANT que l'opération 16.7.1 du FEADER « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel » vise à accompagner les initiatives en faveur de la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et notamment :

- La mise en œuvre de démarches réglementaires de protection ou valorisation du foncier agricole et naturel
- La valorisation de la gestion des espaces agricoles et naturels (recensement et diagnostic, réorganisation foncière, reconquête de friches, mise en œuvre des procédures de biens vacants et sans maîtres)

CONSIDERANT qu'afin de renforcer le rôle de l'agriculture en termes d'aménagement et de gestion de l'espace, et afin de protéger l'environnement et les ressources sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Vallée du Gapeau, un dossier doit être déposé auprès de la Région SUD au titre de l'Appel à propositions PDR FEADER – TO 16.7.1

CONSIDERANT que l'objectif poursuivi est la mise en Zone Agricole Protégée de 1 000 ha de foncier agricole sur le territoire, représentant environ 77% de la SAU de Vallée du Gapeau (total de 1 300 hectares environ). Cet objectif correspondant à l'intégration d'environ 3 nouvelles ZAP à moyen terme.

CONSIDERANT que les actions concernées peuvent être subventionnés jusqu'à 100 % dans le cadre de la mesure 16.7.1 du programme de développement Rural de la Région PACA relative aux « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel »;

CONSIDERANT que la date limite pour ce dépôt est fixée au 24 avril 2021 ;

CONSIDERANT le budget prévisionnel ci-dessous, avec pour objectif la création maximum de 3 nouvelles ZAP:

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_16-DE

DEPENSES ELIGIBLES	Partenaire/Prestataire	Nombre de jours	MONTANT TOTAL de la subvention demandée au titre du dispositif 16.7.1	%
Action 1 : Mise en place de ZAP adossées à un programme d'intervention sur le foncier	Prestation de services		27 224 € HT	100%
Action 2 : Identification du potentiel de remise en culture des friches	Prestations de services		9 416 € HT	100%
Action 3 : Actions d'animation en vue de reconquérir les friches	Prestations de services		20 560 € HT	100%
Action 4 : Gouvernance du projet	CCVG/Chambre d'Agriculture/Safer	12 jours (SAFER/CA83) + 12 jours CCVG	4066,65 € + 5 000 € CCVG	100%

Il est demandé au conseil communautaire :

- d'approuver le principe de constitution d'un dossier de candidature afin de solliciter une aide financière, au titre de l'exercice 2021, via le dispositif 16.7.1 du programme de Développement Rural de la Région PACA,
- d'autoriser le Président ou son représentant à répondre à cet appel à projet et à solliciter les financements auprès des partenaires et financeurs concernés, au taux le plus élevé possible,
- d'approuver le budget prévisionnel ci-dessus
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce projet.

La dépense correspondante sera inscrite aux budgets 2021 et suivants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_16-DE

- **D'APPROUVER** l'exposé du président et de le transformer en délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture du Var le ....
et de sa publication le .... 26 MARS 2021

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_16-DE